

DEPARTEMENT
de la Haute - Corse

**EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil
Communautaire de la Communauté de
Communes MARANA GOLO
2024/77**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
37	37	21

Date de la convocation
06/06/2024

Date d'affichage

Objet de la Délibération

L’an deux mil vingt-quatre, le jeudi 13 juin à 17 heures 00 le conseil communautaire légalement convoqué s’est réuni dans ses locaux, sous la présidence de Monsieur Jean DOMINICI,

Étaient Présents (19) : Muriel BELTRAN - Vincent BRUSCHINI – Jérôme CAPPELLARO – Jean DOMINICI – Fortuné FELLICELLI - Joseph GALLETI – Isabelle GIUDICELLI - Christophe GRAZIANI – Ange LAMBERTI – Jean François MATTEI - Jean Marc MATTEI – Alain MAZZONI - François MONTI – Angèle NERI - José OLIVA – Gabriel PASQUALI – Pierre Antoine PASQUALINI - Frédéric RAO - Jeanne Baptiste SAVELLI

Pouvoirs (2) : Charlotte TERRIGHI donne pouvoir à Jean DOMINICI – Anne-Marie NATALI donne pouvoir à José OLIVA

Absents (16) : Christiane ALBERTINI - Paule ALBERTINI - Chantal AMBROSI - Dominique BENIGNI – Christelle CRUCIANI - Patrick EIDEL-GUIDICELLI – Jean Charles GIABICONI- Maria GAROBY - Bernard GRAZIANI – - Charles MARCELLI - Augustine MARIOTTI - Maryline MASSONI - Pierre NATALI - Marjorie PINDUCCI – Jean Pierre VALDRIGHI – Charlotte VITTORI

Objet : Projet d’acquisition d’instrumentation SIEMENS pour les stations d’épuration - Demande de subvention

MONSIEUR Jérôme CAPPELLARO a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu’il a acceptées.

Le Président rappelle au conseil communautaire la nécessité de faire l’acquisition d’instrumentation de procédés SIEMENS qui offre des solutions complètes de mesures innovantes qui augmentent l’efficacité des stations d’épuration et la qualité de la production. Ces instruments intelligents sont également conçus pour interagir en toute transparence avec un maximum de systèmes d’automatisation et de contrôle industriel, garantissant une transparence optimale des procédés.

Le montant global de cette acquisition est de 4 779 € HT

Le Président propose de solliciter l’aide financière de la Collectivité Unique dans le cadre de la dotation quinquennale, selon le plan de financement suivant :

Acte rendu exécutoire, Après dépôt en Préfecture
LE : <input type="text"/>
Et publication ou notification
DU : <input type="text"/>

.../...
 Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

 Accusé certifié exécutoire
 Réception par le préfet :

Collectivité de Corse (CDC)	3 345 € HT Soit 70 % du montant de l'opération
Part contributive de la Communauté de Communes pour la totalité du projet	1 434 € HT, soit 30 % du montant total de l'opération
Total	4 779 € HT soit 5 734.80 € TTC

Il est demandé au Conseil de délibérer et de décider des dispositions à prendre pour la réalisation de ce projet.

Le Conseil ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

- Approuve dans toute sa teneur l'exposé de son Président,
- Approuve le projet de plan de financement suivant :

Collectivité de Corse (CDC)	3 345 € HT Soit 70 % du montant de l'opération
Part contributive de la Communauté de Communes pour la totalité du projet	1 434 € HT, soit 30 % du montant total de l'opération
Total	4 779 € HT soit 5 734.80 € TTC

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Le Président

Jean DOMINICI